

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où seront établis les bureaux de vote le jour du scrutin

Municipalité _____	Date du scrutin _____ _____ _____ Année Mois Jour
-----------------------	---

Page _____ de _____

Les bureaux de vote le jour du scrutin, qui sont accessibles aux personnes handicapées, sont établis aux endroits suivants:

Bureau de vote	Endroit (adresse)

Ces bureaux seront ouverts de 9 h 30 à 20 h le ____|____|_____.
Année Mois Jour

SIGNATURE

Nathalie Lussier

Président(e) d'élection, greffier(-ière) ou secrétaire-trésorier(-ière)

_____|_____|_____
Année Mois Jour